

Fédération Nationale des Distributeurs, Loueurs et Réparateurs
de Matériels de Bâtiment, de Travaux Publics et de Manutention

BAREME DE COTISATION 2018

SI LE NOMBRE DE SALARIES EST \leq à 5

FORFAIT : 733 € HT

SI LE NOMBRE DE SALARIES EST $>$ à 5

FORFAIT DE BASE : 1027,17 € HT

Auquel s'ajoutent par paliers successifs :

- | | |
|---|-----------------------|
| 51,51 € HT par salarié, sur la tranche comprise entre | 1 et 50 salariés |
| + 26,26 € HT par salarié, sur la tranche comprise entre | 51 et 100 salariés |
| + 17,17 € HT par salarié, sur la tranche comprise entre | 101 et 250 salariés |
| + 15,15 € HT par salarié, sur la tranche comprise entre | 251 et 500 salariés |
| + 13,13 € HT par salarié, sur la tranche comprise entre | 501 et 750 salariés |
| + 11,11 € HT par salarié, sur la tranche comprise entre | 751 et 1500 salariés |
| + 8,59 € HT par salarié, sur la tranche comprise entre | 1501 et 2250 salariés |
| + 6,56 € HT par salarié, sur la tranche comprise entre | 2251 et 3000 salariés |
| + 4,55 € HT par salarié, au-delà de 3001 salariés et + | |

Sociétés à prendre en compte : toutes les sociétés de votre groupe (s'il y a lieu) filialisées ou non.

Effectif à prendre en compte : l'ensemble des salariés de votre groupe ou de votre société ayant une activité relevant de la Distribution BTP, de la Location BTP et de la Manutention.

Base de référence : Effectif 2017

(TVA - FR 78 784 578 411 - applicable au taux de 20,00 %)